Publié sur *Château-Thierry* (https://www.chateau-thierry.fr)

Contact :

urbanisme@ville-chateau-thierry.fr

La Ville va engager une procédure de reconnaissance de catastrophe naturelle suite à la période de sécheresse.

Si votre bien immobilier présente des dégâts matériels importants (fissures, lézardes, etc.) causés par la sécheresse :
1/ Vous êtes invités à déclarer ses dommages auprès de votre assurance
2/ Transmettez à la Ville une copie de cette déclaration de sinistre (avec photos) à urbanisme@ville-chateau-thierry.fr

Après réception des dossiers, la Ville transmettra une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle aux services de l'État.

Source URL:https://www.chateau-thierry.fr/article/reconnaissance-de-catastrophe-naturelle-suite-la-periode-de-secheresse-2022